

Contributions financières des familles Année 2026-2027

Ensemble scolaire Saint Colomban

Tarif collège

COMMENT DETERMINER LE MONTANT DE VOTRE CONTRIBUTION FAMILIALE ?

1- Relever sur votre AVIS d'IMPOSITION 2025 (sur les revenus de 2024), le montant du **revenu fiscal de référence**

2- **Calculer votre quotient familial.**

QF = vos revenus fiscaux de référence sur votre AVIS d'IMPOSITION 2025 (sur les revenus de 2024)

Nombre d'enfants + 2 *

* Le chiffre 2 représente les parents même s'il n'y en a qu'un au foyer.

3- **Déterminer votre contribution familiale**

- ① Situer le quotient familial (calculé en 2°) dans une des tranches du tableau ci-dessous
- ② Lire le montant de votre contribution familiale

	Quotient familial	Contribution Mensuelle
Tranche A	Jusqu'à 4 270	64,00 €
Tranche B	de 4 271 à 6076	68,50 €
Tranche C	de 6 077 à 7 882	73,00 €
Tranche D	de 7 883 à 9 688	77,50 €
Tranche E	de 9 689 à 11 494	82,00 €
Tranche F	de 11 495 à 13 300	86,50 €
Tranche G	> 13 301	91,00 €

👉 Pour les tranches A, B, C, D, E et F joindre la copie de l'avis d'imposition si l'avis d'imposition n'est pas fourni vous serez automatiquement en tranche G

REDUCTIONS CONTRIBUTION FAMILIALE GROUPE SCOLAIRE

- ➡ Réduction de 20 % de la contribution familiale dès le 2^{ème} enfant
- ➡ Réduction de 30 % de la contribution familiale dès le 3^{ème} enfant
- ➡ Réduction de 75 % de la contribution familiale pour le 4^{ème} enfant et suivant scolarisés dans l'ensemble scolaire Saint Colomban.

Contributions spécifiques

1 – Votre enfant est demi-pensionnaire (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

Le coût mensuel lissé s'élève à 81 € par mois

2 – Votre enfant est externe

Si votre enfant externe reste occasionnellement à la cantine, le coût d'un repas est de 6,50 €

Facturation par mois à payer dès réception de la facture mensuelle

Si vous êtes en prélèvement automatique pour la contribution, la facture repas sera prélevée le mois suivant avec la contribution

Votre enfant s'inscrit à la cantine auprès de la surveillante le jour même avant 9 h.

3 – Votre enfant est externe – INSCRIPTION FORFAITAIRE

- soit pour 1 jour hebdomadaire, le même chaque semaine pour **20,25 €** par mois
- soit pour 2 jours hebdomadaires, les mêmes chaque semaine pour **40,50 €** par mois
- soit pour 3 jours hebdomadaires, les mêmes chaque semaine pour **60,75 €** par mois

A la rentrée de septembre, une fiche d'inscription sera donnée aux externes pour l'inscription des repas à la cantine à l'année en fonction de leur emploi du temps

COTISATION A.P.E.L

L'APEL, Association des parents d'élèves de l'enseignement libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participent concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement.

23,50 € par an et par famille (adhésion à cocher sur règlement financier du dossier)

L'Assurance Scolaire de la Mutuelle St Christophe facultative

11,50 € par an (tarif 2025-2026)

FACTURATION

Une facture annuelle sera mise en ligne sur Ecole Directe fin septembre début octobre (les régularisations seront effectuées en cours d'année)

MODALITES DE REGLEMENT

Pour les familles ayant adhéré au mandat sepa

Mensuellement par prélèvement automatique (1/9^{ème} de la somme totale)

Du 10/10/2026 au 10/06/2027, l'échéancier apparaîtra sur la facture annuelle

Pour les autres types de règlement :

- *En 1 seule fois par chèque à réception de la facture annuelle*
- *En 3 mensualités suivant l'échéancier proposé sur la facture annuelle*
- *En 9 mensualités (facture annuelle à diviser par 9) par chèque ou espèces tous les mois avant le 10 de chaque mois*